

COMMUNE DE GRANDE-RIVIÈRE CHÂTEAU

Compte rendu de la réunion du conseil municipal du jeudi 27 janvier 2022

Présents : Thierry BOURGEOIS, BURLET Thierry, CART-GRANDJEAN Mathilde, CART-LAMY Emmanuel, CHABOD Virginie, CHARTON Jean-Jacques, CLEMENT Robert, CREVOISIER Laurent, GEORGES Armand, LACROIX Fabienne, LEMARD Yvette, , MUSSILLON Gilles, PANTO GROSJEAN Francesca, ROB Murielle, SERVANT Alain, ZORDAN Séverine
Absents excusés : CHAMBELLAND Céline (a donné pouvoir à CART-LAMY Emmanuel), MARCAND Geoffroy, NEVERS David

Le compte rendu du 04 novembre 2021 est approuvé

1/ Destination des coupes

L'ONF propose le programme suivant :

- Résineux : Grande-Rivière : parcelles G35 – G37 – G54 et G56
Château : parcelle C5
- Feuillus : Grande-Rivière : parcelles G14 à G16 – G43 - G44 - G66 - G67 et G74
Château : C13 et C21

Selon l'évolution de la situation, l'ONF proposera d'autres parcelles.

Le conseil valide le programme 2022 de l'ONF

2/ Travaux sylvicoles

L'ONF propose un programme des travaux à réaliser dans les parcelles de bois.

Les parcelles prioritaires sont les suivantes :

Travaux sylvicoles : intervention en futaie irrégulière

- parcelle G29 et parcelle C19

Travaux de maintenance :

- entretien parcellaire (débroussaillage manuel avec mise en peinture) → parcelles 49p, 50p, 58p, 63p, 68 à 74 et les parcelles 66 à 67
- fourniture et pose de plaques → parcelles concernant les nouvelles soumissions Joux-Devant et Joux-Derrière

Des devis seront demandés à plusieurs prestataires.

3/ Vente de parcelle

Suite au passage du géomètre, le conseil valide la demande d'achat par l'Ind ARBEZ/CART-LAMY de la parcelle ZM115 (12a02ca) avec le bâtiment (ancienne cabane du télési) au prix de 40 000€

Pour rappel, les frais sont à la charge de l'Ind ARBEZ/CART-LAMY

4/ Échange de parcelles

Suite au passage du géomètre, le conseil valide l'échange des parcelles suivantes :

La commune échange les parcelles ZD 113 (35a04ca) et ZD 114 (32a 78ca) contre la parcelle appartenant au GAEC de la Perrire ZD 64 (68a 35ca)

Pour rappel, les frais sont à la charge du GAEC de la Perrire

5/ Assistance technique en assainissement

L'assistance technique assainissement était réalisé par le Département du Jura suite à une convention annuelle qui arrive à échéance au 31/12/2021.

A compter du 01/01/2022, les prestations d'assainissement sont réalisées par l'Agence Départementale d'ingénierie.

Le conseil valide l'adhésion à « Territoires Ingénierie Jura » et une convention sera définie selon les prestations.

6/ Création d'un poste agent communal

Suite aux départs de Jean-Marc MICHEL et de Nicolas GREGIS, un poste d'agent technique de 20h/semaine est créé.

C'est Pascal CREVOISIER qui prendra en charge les travaux communaux sur la commune.

